



LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

**REUNION DU CONSEIL DE MEDIATION  
EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2024**

.....

**DISCOURS DE LANCEMENT DU PLAN  
D' ACTIONS POUR UNE ELECTION  
PRESIDENTIELLE APAISEE EN 2025**

**Abidjan, le 20 juin 2024**

- **Madame le Secrétaire Général ;**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet ;**
- **Madame le Directeur de Cabinet Adjoint ;**
- **Madame le Chef de Cabinet ;**
- **Madame et Messieurs les Conseillers ;**
- **Madame et Messieurs les Médiateurs  
Délégués ;**
- **Messieurs les Directeurs ;**
- **Mesdames et Messieurs les représentants des  
organes de presse écrite et audiovisuelle ;**
- **Mesdames et Messieurs ;**

Depuis l'instauration du multipartisme en Côte d'Ivoire, notre pays a connu de multiples crises électorales aux conséquences dramatiques. Ces périodes d'instabilité ont engendré d'innombrables pertes en vies humaines, causé des dégâts matériels considérables et exacerbé la fracture sociale.

En conséquence, les périodes électorales sont devenues des sources d'inquiétude et de crainte pour nos concitoyens, en raison des crises qu'elles occasionnent.

Conscients de cette situation, divers acteurs, dont l'État sous la houlette du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA, les agences du Système des Nations Unies, la société civile et les organisations non gouvernementales, se mobilisent régulièrement pour garantir la tenue d'élections paisibles en Côte d'Ivoire. Ces efforts concertés visent à prévenir les conflits électoraux, notamment par le biais de la sensibilisation et de la médiation.

Le Médiateur de la République, organe de médiation par excellence, a pour mission principale de régler les différends entre l'Administration et les administrés, mais également de participer au renforcement la cohésion sociale. Aussi, conformément à l'article 6 de sa loi organique n°2022-220 du 25 mars 2022, peut-il être sollicité pour des missions relatives aux questions de réconciliation et de paix à l'échelle nationale. Ainsi, la prévention des violences liées aux élections et le

règlement des crises qui en résultent figurent en bonne place parmi les actions menées par notre Institution.

La présentation du plan d'actions fait tout à l'heure par mon collaborateur, a permis de mettre en relief les actions de sensibilisation menées en 2020 en prélude à l'élection présidentielle de même que les missions de réconciliation qui l'ont suivies à la suite des troubles enregistrés dans certaines régions.

Les actions de sensibilisation initiées en 2023 dans le cadre des élections municipales, régionales et sénatoriales, marquées par la signature d'une charte d'engagement à la paix par les candidats ont également été relevées.

Ces interventions visaient à apaiser les tensions, à restaurer la confiance entre les communautés et à promouvoir un dialogue constructif entre les différents acteurs locaux.

**Mesdames et Messieurs,**

En 2025, les Ivoiriens seront à nouveau appelés aux urnes pour élire leur Président. A l'instar des scrutins présidentiels antérieurs, cette nouvelle échéance électorale apparaît comme un sujet d'appréhensions pour les populations.

Afin de garantir une élection présidentielle apaisée, le Médiateur de la République envisage d'entreprendre des actions innovantes et efficaces, pour prévenir les troubles grâce à des mécanismes de sensibilisation, de prévention et d'alerte précoce.

D'où l'intérêt de ce plan d'action 2024-2025 qui vous été présenté avec pour point d'ancrage, la mise en place d'un cadre de concertation avec tous les acteurs impliqués dans le processus électoral.

**Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma profonde gratitude à l'ensemble de mes collaborateurs qui ont travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce plan d'actions.

Leur engagement et leur dévouement sont le reflet de notre détermination collective à garantir la tenue d'élections apaisées et sans violence en Côte d'Ivoire.

Je reste convaincu que l'application rigoureuse de ce plan d'action, avec le concours de tous les acteurs impliqués, permettra de créer un climat de paix et de stabilité, propice à l'expression libre et démocratique de la volonté populaire.

**Mesdames et Messieurs,**

Sans paix, il n'y a pas de progrès possible. La paix est le socle de tout développement et exige l'implication de tous les ivoiriens, sans distinction ethnique, religieuse ou politique.

Je voudrais exhorter les ivoiriennes et ivoiriens ainsi que tout habitant de notre beau pays, à s'approprier les vertus de partage, de tolérance et de pardon au moment où nous amorçons cet important virage de la vie de la nation.

Tout en vous renouvelant mes remerciements pour votre présence à ce conseil de médiation extraordinaire, j'ai l'agréable plaisir de vous annoncer le lancement solennel de la mise en œuvre du plan d'actions 2024-2025 du Médiateur de la République pour une élection présidentielle apaisée.

Vive la paix et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire

**Je vous remercie.**

**Adama TOUNGARA**